

Conseil Municipal n°3

Séance du 8 MARS 2022 à 20h

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de M. Frédéric MILLET, Maire,
Date de convocation : 04/03/2022

Personnes présentes : 14 présents mais 15 votes car il y a une procuration
Christophe VACHERON – Odile PINTURIER — Didier MASSACRIER – Jean LESQUIR – Frédéric MILLET –
Sylvie DALLERY – Serge LOMBARDIN – Marie-Claire JASSERAND – Julien DELHEUR - Sandrine MARECHET -
Hervé DUQUESNE - Valérie GUILLAUME - Isabelle BRUNEL - Elisabeth LAFANECHERE

Secrétaires : Sophie COMBREAS-GOUTEY, Karine PASCAL.

Secrétaire de séance : Sandrine MARECHET

Absents excusés : Didier CHAMBON (pouvoir Jean LESQUIR)

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Après quelques remarques de mise en forme, le compte rendu est approuvé

1- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

M. le Maire annonce :

Pas de DPU pour cette séance.

2- CONVENTION D'ADHESION AUX PRESTATIONS « HYGIENE ET SECURITE » DU CDG 42

M. le Maire rappelle :

Cette convention est proposée par le Centre de Gestion de la Loire (CDG42) pour assister les communes dans le domaine de la prévention, de l'hygiène et de la sécurité au travail et notamment pour une assistance personnalisée en cas de problématique concernant un agent ou un poste en particulier. Une adhésion de 10 € par mois est requise pour prétendre à ces deux missions distinctes.. Notre commune peut solliciter cet organisme selon les problématiques rencontrées

Il est conseillé d'adhérer annuellement. La collectivité n'aura pas nécessairement besoin du service mais doit pouvoir y avoir accès facilement.

M. le Maire invite le conseil municipal à l'autoriser à signer cette convention

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, autorise à l'unanimité le maire à signer cette convention.

Approuvé à 15 voix sur 15 voix.

3- PLAN DE FORMATION MUTUALISE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire rappelle :

Suite à un travail concerté avec plusieurs communes de la Loire, le CDG42 propose un plan de formation mutualisé de 2022 à 2025. Chaque commune pourra, par la suite profiter et inscrire dans ses lignes de gestion, en fonction des besoins des agents, des formations mutualisées proposées. **Ce plan de formation se décline selon 4 axes :**

- ❖ s'informer et actualiser ses connaissances

- ❖ se professionnaliser et se perfectionner dans son corps de métier
- ❖ promouvoir la prévention des situations à risque et être acteur de la sécurité au travail
- ❖ permettre et inciter les agents à être acteurs de son parcours professionnel

Les communes peuvent être amenées à accueillir ces formations. Il n'y a pas de règles pour le nombre de jours de formation par employé et les axes sont discutés lors des entretiens annuels d'évaluation.

Des questions émergent au sein du conseil municipal sur les différentes formations notamment sur la sécurité (premiers secours, incendie...) : dans quelle mesure sont-elles obligatoires ?

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur l'autorisation à signer ce plan de formation mutualisé.

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, autorise à l'unanimité le maire à signer ce plan de formation mutualisé.

Approuvé à 15 voix sur 15 voix.

4- AUTO ACCEPTATION DES CHEQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL(CESU) POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le Maire rappelle :

Nous avons été sollicités pour que le règlement de l'accueil périscolaire puisse se faire avec des chèques CESU. Ce processus de paiement permet aussi une défiscalisation et sera compatible avec le projet de gestion via un logiciel .C'est un service supplémentaire pour les familles. La trésorerie a besoin d'une délibération pour pouvoir le mettre en place.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur l'autorisation à accepter les chèques cesu.

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, autorise à l'unanimité le maire à accepter les chèques CESU.

Approuvé à 15 voix sur 15 voix.

5- CHOIX DE L'ENTREPRISE ET AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE SIGNER LE DEVIS DE L'INSTALLATION D'UN PANNEAU LUMINEUX ET DE FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Le Maire rappelle :

Les élus ont décidé d'installer un tableau lumineux, trois devis sont présentés

- ❖ **PRISMAFLEX** : 2m2, 11 773 euros, Maintenance offerte 2 ans puis 996 euros/an (rien sur le serveur)
- ❖ **ORIGINAL TECH FRANCE** : 2 m2, 12 952 euros en couleur, maintenance offerte pendant 2 ans puis 5% du prix d'achat + serveur
- ❖ **CHARVET DIGITAL MEDIA** : 2 m2, 15066 euros, maintenance offerte 1 an puis 1100 euros HT. Serveur 420 euros

Le conseil décide de retenir «**ORIGINAL TECH FRANCE**». Service supplémentaire : QR code qui envoie des informations sur les mobiles des administrés. Le panneau peut être géré depuis un téléphone ou d'une tablette. Il diffuse des images en couleur ce qui permet un plus grand choix dans le contenu à diffuser. Les retours d'autres communes sont positifs.

Question : faudra-t-il l'assurer ?

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur l'autorisation de signer le devis sélectionné.

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, autorise à l'unanimité le maire à signer le devis de «ORIGINAL TECH FRANCE » et de faire la demande de subvention auprès du département.

Approuvé à 15 voix sur 15 voix.

6- CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO SCOLAIRE

Le Maire rappelle :

L'école de Saint Georges Haute Ville dépend du centre Médico Scolaire d'Andrézieux Bouthéon ; ce dernier nous demande une participation annuelle pour les frais de gestion de 2.66 euros / élève. (Gestion des médecins et infirmiers scolaires)

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur l'autorisation de signer cette convention.

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, autorise le maire à signer cette convention.

Approuvé 14 voix sur 15

7- DEMANDE D'AUTORISATION DE BALISAGE DE CIRCUITS VTT PAR L'ASSOCIATION AZIMUT.

Le Maire rappelle :

L'association azimuth doit baliser un circuit qui passe sur la commune et ils ont besoin de notre accord. Ce circuit sera ensuite publié.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur l'autorisation de balisage de circuits vtt.

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité l'autorisation de baliser.

Approuvé à 15 voix sur 15 voix.

8- CONVENTION AVEC LFA POUR L'ACCUEIL D'UNE ETUDIANTE EN MASTER 2.

Le Maire rappelle :

Nous avons cherché un volontaire territorial (VTA), sans succès. En recherchant parmi les étudiants en **master 2**, nous avons fait passer 5 entretiens.

Une étudiante Master 2 gestion de territoire et développement local, arrivera en juin.

Il faut signer une convention avec LFA (25% de son temps) pour l'encadrer à son arrivée afin qu'elle acquiert une expérience et puisse envisager des axes de travail définis au sein de notre commune

Missions : tiers lieu / comment intéresser les jeunes / revalorisation du centre bourg / création et aménagement de l'espace public en dehors du centre bourg.

La commune s'engage à l'accueillir, à reverser du temps stagiaire à LFA qui s'engage à la former, l'accompagner, relire son rapport de stage et participer à la soutenance de son mémoire.

6 mois, 35h / semaine, sans doute sur des horaires de bureau. 2 jours semaine à LFA au début, puis 1 seul. 3.90 euros / heure.

Elle se présentera lors du prochain conseil municipal.

M. le Maire invite le conseil municipal à l'autoriser à signer cette convention avec LFA.

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, autorise le maire à signer cette convention.

Approuvé à 15 voix sur 15 voix

SUITE DE L'ORDRE DU JOUR :

INFOS DIVERSES :

- Elections présidentielles le **10 et 24 Avril**. Elections législatives le **12 et 19 Juin**. Ouverture du bureau 8h-18h. Turn over accesseurs toutes les deux heures trente. Un tableau récapitulatif sera mis en place.
- Gratuité de la salle des fêtes pour les classes en deux à l'automne acceptée.

- **Accueil Ukrainiens** : une cagnotte a été mise en place pour qu'ils puissent subvenir à leurs besoins en attendant qu'ils aient un statut. La commune devra recontacter la préfecture dans une quinzaine de Jours. Les enfants iront à l'école à partir du 10 Mars. Deux personnes supplémentaires pourraient être acceptées dans le gîte Jacquaire.
- **Dates importantes** :
 - ✓ Jeudi 10 Mars réunion de la classe en deux
 - ✓ Lundi 14 Mars réunion association Saint Georges de France
 - ✓ Mercredi 16 Mars réunion schéma de randonnées
 - ✓ Jeudi 17 Mars Commission de contrôle dans le cadre des élections
 - ✓ Jeudi 17 Mars réunion de secteur LFA
 - ✓ Vendredi 18 Mars réunion CCID
 - ✓ Vendredi 18 Mars préparation Budgétaire 2022
 - ✓ Samedi 19 Mars commémoration anciens combattants (FNACA)
 - ✓ Samedi 26 Mars feu de joie
 - ✓ Vendredi 1^{er} Avril réunion Publique

TOUR DE TABLE :

- **Résolution 2023** : demandes de subventions, l'enveloppe sera moindre pour 2023.
- **Décret tertiaire** : il faudra nécessairement adhérer au SAGE dans les objectifs **fixés** par l'état de réduire 40% notre consommation d'énergie.
- **18 Avril 2022** chasse aux œufs
- **Commission voirie** de l'espace de la roche le jeudi 10/03 à 20h
- **Commission culturelle citoyenne et sociale : 23 Mars 2022** réunion CMJ
- **12 Mars Forum des associations** à Saint Jean Soleymieux
- **Création d'une nouvelle association**, les Z'AMIS de SAINT GEORGES qui permet de mettre le comité des fêtes en sommeil le temps que les comptes soient équilibrés. Ses actions : forum des associations, fête de la musique et participation à l'inter village.

CLOTURE DE LA SEANCE à 22h49

Prochain conseil municipal
Le mardi 12 Avril 2022 à 20h
A la salle du conseil municipal

*Le Maire, Frédéric MILLET, Le présent compte-rendu a été affiché en mairie
 À partir du 16/03/2022.*



Le Maire, Frédéric MILLET

